

Table of Contents

How To Use Customer Service	2
Warranty Extension Program	5
Limited Product Warranty	8
Limited Warranty Information	10
Customer Service Phone Numbers	11
Notre service à la clientèle	12
Programmes d'extension de garantie	15
Garantie limitée sur le produit	19
Information sur la garantie limitée	20
Numéros de téléphone du service à la clientèle	23
Customer Service Phone Numbers	Back Cover

How To Use Customer Service

Here is where to go when you need information.

Online Services: <http://www.acersupport.com>

E-mail Technical Support: <http://www.acersupport.com/html/email.html>

Acer Hardware Questions

During The Warranty Period:

Notebook Technical Support **1-800-638-2237**
- available 24 hours per day, 7 days per week,
excluding holidays

- When you have Acer Hardware questions during the warranty period.
- When you have factory pre-installed software error messages or a system crash.

Software Questions

Standard Software Support **1-800-638-2237**
"Up and running" and fee-based technical software support⁽¹⁾

Expertise **1-900-555-2237**
"How-to"⁽¹⁾ software questions. \$2.79/minute is charged to your phone bill.
"How-to"⁽¹⁾ software questions. **\$2.79** per incident charged to your major
credit card. **1-800-681-2237**

Extended Warranty & Upgrade Information

Extended Warranty Department **1-800-223-7703** option 2

<http://www.acersupport.com/warranty/index.html>

Non-Acer Hardware or Non-Acer Pre-installed Software

Original manufacturer

Register your Notebook

Acer strongly suggests that you register your new Notebook within 30 days of the original purchase in order to receive prompt service and support coverage should you need it. Please visit our registration page on the Internet: <http://www.acersupport.com>. You can also call us at 1-800-638-2237.

What is my Notebook warranty?

Acer warrants the Notebook computer you have purchased from Acer or an Acer Authorized Reseller in the United States or Canada to be free from defects in materials or workmanship under normal use during the warranty period. Details of the warranty are set forth in the section of this booklet entitled Limited Product Warranty. In addition, toll-free hardware technical support is available to you, free of charge, during the first year that you own a Notebook computer. (Note: Not applicable to refurbished systems.) For details, please see the Limited Product Warranty section of this warranty guide.

(1) Please see definition under "Software Services".

NOTE: All terms and conditions subject to change without notice.

How does it work?

If you need assistance with your Notebook, please visit our support site on the internet at <http://www.acersupport.com> for easy-to-access support information and answers to the most common technical support questions. If you do not find your answer, please call 1-800-816-2237 for additional help. An Acer technician may be able to resolve the problem over the phone or by shipping a user-replaceable part to your location. If telephone consultation cannot resolve the problem, the Acer technician will recommend the best course of action for timely repair of your system.

What is not covered by my Acer warranty?

- Products purchased from any source other than Acer or an Acer Authorized Reseller
- Products purchased outside the US or Canada
- All software not factory pre-installed
- All software “how to” questions, even if they relate to factory pre-installed software.
- On-line services including the Internet
- Damage from misuse, abuse, or neglect
- Coverage for the product used by anyone other than the original owner, e.g. lessee
- Improper installation of third party products
- Physical modification of the product
- Damage or loss of any programs, data, or removable storage media

Does my Notebook carry an International Travelers Warranty?

Yes, your Notebook has an International Traveler’s Limited Warranty. For more information about this warranty, refer to the brochure enclosed with your Notebook.

How do I access Acer’s Web Site?

For the latest information about support for your Notebook, visit Acer’s Support Web Site on the Internet (<http://www.acersupport.com>). You will find links to the latest drivers and upgrades, technical articles, downloads, manuals and product specifications. In addition, you will be able to find out how you can upgrade or extend your limited warranty. If you require any additional information, click on the ‘Ask the Experts’ icon to request e-mail technical support.

What should I do before I call a technician?

Before contacting Acer, please run the hardware diagnostics. This will help us provide you with better quality support. Please refer to the Troubleshooting Tips in your user’s guide for instructions.

- Check the hints for solving common problems found in the user’s guide.
- Visit Acer’s World Wide Web Support site (<http://www.acersupport.com>) for the latest information about your Notebook computer.

What information do I need before I call?

- Serial number, prefaced with “S/N,” located on the bottom of your Notebook.
- Model type and number
- If you experience a hardware or software problem, write down any error messages, the condition under which the problem occurred, and what has been done so far in troubleshooting the problem.
- Type of operating system and revision level
- Information regarding any hardware or software you’ve added to your system
- Specific detailed questions – such as error messages

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

SOFTWARE SERVICES

Standard “Up and Running” Support

Acer America will provide standard “up and running” software technical support assistance for system error issues, such as cryptic error messages or failures of the operating system to load. “Up and running” is defined as the functioning original operating system that ships with the unit. Standard software support covers only selected Acer pre-installed products and software but does not necessarily cover all pre-installed software. For items that are not covered by the standard support there may be an additional per incident charge.

Software “How-To” Support

Expertise – Acer’s Software Authority – is a complete software support service network that is designed to maximize your productivity by giving you a higher level of service. Expertise provides Acer computer owners with high-quality, value-added service and access to our Microsoft Certified Product Technicians. Acer America’s Enhanced Software Support will provide fast, accurate answers to most software “how-to” questions. Expertise is proof of the Acer commitment to trouble-free computer ownership.

Call Acer Expertise at 1-900-555-ACER between 8:00 a.m. and 5:00 p.m. CST, Monday through Friday, except holidays. \$2.79 per minute will be charged to your phone bill.

Join Us to Fight Against Piracy

The Acer Group has been implementing a policy to respect and protect legitimate intellectual property rights. Acer firmly believes that only when each and every one of us abides by such policy can this industry provide quality service to the general public. Acer has become a member of the Technology Committee of the Pacific Basin Economic Council, which is encouraging the protection and enforcement of legitimate intellectual property rights worldwide. Moreover, in order to ensure quality service to all our customers, Acer includes an operating system in Acer computer systems which is duly licensed by the legitimate proprietors and produced with quality. Acer commits itself and urges all its customers to join the fight against intellectual property piracy wherever it may occur. Acer will pursue the enforcement of intellectual property rights and strive to fight against piracy.

Warranty Extension Programs

Acer America is proud to offer our customers reliable and cost-effective service contracts to enable you to extend or upgrade your limited warranty. Our Extended Warranty Contract Administrators are committed to providing you with dependable, steadfast service throughout the product life of your Acer investment. For the upgrades and extensions available for your Notebook and the applicable prices, please see "Warranty Extension and Upgrade Options" on the Limited Warranty Card that accompanies your Notebook.

Availability

Extended and upgraded service contracts are available for sale within the first 180 days of customer purchase or up to seven (7) months after the end of manufacture date, whichever comes first. Please visit our service and support site at <http://www.acersupport.com>, or call 1-800-223-7703, option 2, for more information on how to extend your limited warranty.

How to Get Service

If your system ever needs service, all you need to do is call technical support at the number provided on the back of this guide. After verifying your invoice/contract status, an Acer service technician will diagnose the problem, then walk you through the recommended course of action. The Extended Warranty Certificate/invoice for the covered equipment will be verified by the service technician. **All non-Acer equipment, accessories, attachments, modifications, and storage media added after original purchase must be removed from the covered equipment before it is delivered or mailed in for service. Acer shall not be responsible for items that are not removed.**

How to Order

Extended warranty coverage for Notebooks must be ordered within the first 180 days following purchase or up to seven months from the termination of the manufacture of the product, whichever comes first. If you have questions or wish to discuss your options with an Extended Warranty Contract Administrator, call 1-800-223-7703 and select menu option 2. You can also visit us on the Internet: <http://www.acersupport.com>

Terms of Agreement

GENERAL UNDERSTANDING

This Extended Warranty Agreement is entered into by Acer America Corporation ("Acer") and the end user, who is the original purchaser of the warranted equipment ("Customer"), for the Acer computer hardware for which the Customer has ordered service and which has been approved by Acer ("Equipment"). Acer or an Acer Authorized Service Provider shall perform hardware maintenance service only on the Equipment described in this Agreement, for the Customer who purchased the Equipment, in the manner described in this Agreement. This Agreement is not assignable to subsequent owners of the Equipment. Upon receipt and acceptance by Acer of this Agreement and upon Acer's receipt of payment from Customer for services provided under this Agreement, Acer agrees to service and provide all parts and labor necessary to repair covered Equipment to its proper operating condition consistent with Acer product specifications. Acer has the option to repair or replace parts or entire units. Replacements will be provided to Customers - at Acer's sole discretion - on an exchange basis only. These replacement parts or units will have a value that does not exceed the fair market value of the exchanged unit. At Acer's discretion, replacement parts or units will be either new or functionally operative parts or units. All removed parts or units become Acer property, and Acer shall have no obligation to return said parts.

SERVICE AND AVAILABILITY

Customer must use the following telephone number to contact Acer for service under this Agreement within the U.S. or Canada: 1-800-816-2237. For additional service, an Acer Technical Support Analyst will inform Customer of the appropriate address and times to either carry in or mail in Equipment.

Acceptance of this Agreement by Acer may be delayed up to 30 days after payment is received, so that Acer and the selected Acer Authorized Service Provider may ensure that all necessary inventory, logistical procedures, and personnel are in place.

Acer shall use reasonable commercial efforts to respond to the Customer within the period of selected service using the following definitions:

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

- a. Carry-In Option – The Customer shall make the initial service request to Acer Customer Service at the number listed above. If it is determined by Acer that a repair is required, the Customer must deliver the Equipment to an Acer service depot. Upon completion of the repair, Customer must either pick up or arrange with Acer for pick up of repaired Equipment. Carry-in service is only available in limited areas. Customer must bear all costs regarding pick up of repaired Equipment. A copy of Customer's Extended Warranty Certificate must accompany the Equipment. All interconnecting cords and cables on the Equipment to be serviced must be properly attached to the Equipment. All non-Acer equipment, accessories, attachments, modifications, and storage media added after original purchase must be removed from the covered Equipment prior to taking Equipment to Acer or an Acer Authorized Service Provider. Acer or an Acer Authorized Service Provider shall not be responsible for items or data that are not removed or that are damaged before they are received by Acer or an Acer Authorized Service Provider.
- b. Mail-In Option – The Customer shall make the initial service request to Acer Customer Service at the number listed above. If it is determined that a repair is required, the Customer will receive instructions on returning the Equipment to Acer. The Customer shall pay incoming freight charges, and the Customer remains responsible for any loss or damage to the Equipment while it is in transit. Upon completion of the repair, Acer shall return the Equipment to the Customer, freight prepaid. A copy of your Extended Warranty Certificate must accompany the Equipment. All interconnecting cords and cables on the Equipment to be serviced must be properly attached to the Equipment. All non-Acer equipment, accessories, attachments, modifications, and all storage media added after original purchase must be removed from the Equipment prior to taking Equipment to Acer or an Acer Authorized Service Provider. Acer or an Acer Authorized Service Provider shall not be responsible for items or data that are not removed or that are damaged before they are received by Acer or an Acer Authorized Service Provider.

PAYMENT

All charges for services to be performed under this Agreement are payable by Customer to Acer in advance of services being rendered, unless otherwise agreed to by Acer's Extended Warranty Department. All service charges will be exclusive of applicable federal, state or local taxes. Any applicable taxes shall be paid by Customer, and Acer may add such taxes to the invoice submitted to Customer. All pricing, terms and conditions are subject to change without notice, and all pricing is in U.S. Dollars.

LIMITATIONS AND EXCLUSIONS

SERVICES NOT COVERED

The following services are not covered under this Agreement. However, if requested by the Customer, the repair or replacement of Equipment requiring services under these conditions may be performed by Acer or an Acer Authorized Service Provider at the then current terms, conditions, and rates for such service and as agreed to by Acer.

- a. Installation, deinstallation, engineering and/or configuration changes, packing and shipping, and relocation of Equipment.
- b. Services for accessories, attachments, or other devices used with the Equipment, including but not limited to electrical work, external interconnecting cords and cables, batteries, AC adapters, or monitors not provided for sale with the Equipment by Acer.
- c. Repair to Equipment due to installation or servicing by an unauthorized party.
- d. Repair or replacement of Equipment necessitated by fire, water, other causality, acts of God, Customer's misuse, negligence, alteration, improper environment (including lack of proper temperature or humidity), unusual physical or electrical stress or interference, failure or fluctuation of electrical power, improper movement, or acts of an unauthorized party.
- e. Inspection and testing by Acer or an Acer Authorized Service Provider resulting in "no trouble found" will result in a separate charge to Customer.
- f. Service necessary to comply with requirements or regulations of any government body or agency arising after the date of order confirmation; or if the serial numbers of the Equipment have been tampered with or removed.
- g. Recovery or replacement of any data or software stored on the Equipment.
- h. Upgrades or preventative maintenance of systems.
- i. Repair of Equipment not purchased from Acer America Corporation or an Acer America Corporation Authorized Reseller.
- j. Repair of Equipment not purchased in the U.S. or Canada.
- k. Repair, damage, or loss of any removable storage media.
- l. Software technical support

LIMITATIONS OF SERVICE

Equipment is priced and supported under this Agreement using the original operating system software, as pre-loaded by Acer at system purchase. If the aforementioned operating system software is changed or upgraded by the Customer or the Customer's agent, Acer may request the removal of such operating system software and the replacement of the original operating system software in order to troubleshoot any technical problems that may arise during the term of this Agreement.

ADDITIONAL CHARGES AND TERMS

Any Acer-brand Equipment eligible for service under Acer's current Extended Warranty policies may be added to this Agreement during the term of this Agreement upon the Customer's written request and the Extended Warranty Department's subsequent written approval. Such Equipment shall be added by a dated addendum at the agreed to additional charge. Any upgrade made to a Equipment must be upgraded with Acer parts and installation made by Acer or an Acer Authorized Service Provider for the upgrade to remain under the

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

product warranty. Should peripherals that are not covered under this Agreement be diagnosed as the cause of the system failure, the Customer shall be charged time and material (including travel) costs.

TERM

The term of this Agreement will begin and end as indicated on the confirming Extended Warranty Certificate or invoice. Any terms and conditions shown on your purchase order confirmation(s) shall not modify this Agreement.

TERMINATION

If there is a failure by one of the parties hereto to comply with the terms and conditions of this Agreement, both during and after the initial term, the other party may terminate this Agreement within thirty (30) days of providing the non-complying party with prior written notice. Acer may terminate this Agreement if Customer does not pay according to the terms of the service invoice, breaches any term of this Agreement, sells the Equipment to another party, substantially alters the Equipment from its original condition, becomes insolvent, or makes an assignment of property for the benefit of creditors. Acer reserves the right to terminate this Agreement or refuse service when, in Acer's opinion, site or Equipment conditions represent a hazard to the safety or health of any service provider. Except as stated in the first sentence of this paragraph, Customer may only cancel this Agreement within thirty (30) days after the effective date of this Agreement as indicated on the Extended Warranty Certificate sent to Customer by Acer. Customer must submit any termination notification to Acer America Corporation, Extended Warranty Department, P.O. Box 6137, Temple, TX 76503.

DISCLAIMER OF WARRANTY

ACER MAKES NO WARRANTY OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING WITHOUT LIMITATION ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE WITH RESPECT TO THE SUBJECT MATTER HEREOF, MAINTENANCE TO BE PERFORMED BY ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE PROVIDER PURSUANT TO THE TERMS HEREOF, OR PARTS TO BE SUPPLIED HEREUNDER.

LIMITATION OF LIABILITY

THE CUSTOMER AGREES THAT ACER'S TOTAL LIABILITY HEREUNDER INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY ALLEGED NEGLIGENCE OF ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE PROVIDER, SHALL NOT EXCEED THE AMOUNT PAID FOR MAINTENANCE SERVICE UNDER THIS AGREEMENT ATTRIBUTABLE TO THE PARTICULAR UNIT OF EQUIPMENT DIRECTLY INVOLVED. IN NO EVENT SHALL ACER BE LIABLE TO THE CUSTOMER OR ANY OTHER PERSON OR ENTITY FOR INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, INDIRECT, OR SPECIAL DAMAGES OF ANY NATURE, INCLUDING WITHOUT LIMITATION, LOSS OF DATA OR BUSINESS PROFITS ARISING FROM ACER'S PERFORMANCE OR NONPERFORMANCE OF THIS AGREEMENT. THIS LIMITATION APPLIES WHETHER DAMAGES ARE SOUGHT, OR A CLAIM MADE, UNDER THIS WARRANTY OR AS A TORT CLAIM (INCLUDING NEGLIGENCE AND STRICT PRODUCT LIABILITY), CONTRACT CLAIM, OR ANY OTHER CLAIM. THIS LIMITATION CANNOT BE WAIVED OR AMENDED BY ANY PERSON. THIS LIMITATION OF LIABILITY WILL BE EFFECTIVE EVEN IF ACER OR AN AUTHORIZED REPRESENTATIVE OF ACER HAS BEEN ADVISED BY CUSTOMER OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

FORCE MAJEURE

Acer shall not be liable to the Customer for any delay or failure by Acer to perform its obligations under this Agreement or otherwise, if such delay or failure arises from any cause or causes beyond the reasonable control of Acer.

MISCELLANEOUS

- a. This Agreement is valid only in the United States (fifty (50) states and District of Columbia), Canada, and Puerto Rico.
- b. An Acer Extended Warranty Agreement may be purchased only through a participating Acer Authorized Reseller or directly from Acer's Extended Warranty Department.
- c. The terms and conditions of this Agreement shall prevail over any conflicting, additional, inconsistent provisions, any purchase order, or other document that may be submitted by the Customer.
- d. This Agreement is the complete agreement between parties and supersedes all previous agreements, written or oral, with respect to the subject matter of this Agreement.
- e. This Agreement may not be amended, and none of its provisions may be waived, except in writing by a duly authorized representative of the party against whom such amendment or waiver is sought to be enforced.
- f. This Agreement is governed exclusively by the laws of the State of California. Any legal action related to this Agreement shall be instituted only in a State or Federal court located in Santa Clara County, State of California.
- g. No action which arises out of or relates to this Agreement shall be brought by either party more than two (2) years after the cause of action has arisen, except that action for non-payment be brought within four (4) years from the date that the cause of action arose.
- h. This service contract will be entered into by Acer America Corporation, a California corporation, with a principal place of business at 2641 Orchard Parkway, San Jose, CA 95134 when Customer is sent an Extended Warranty Certificate.
- i. Services may be limited or delayed in some areas of Alaska, Hawaii, Puerto Rico, and Canada.

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

Limited Product Warranty

Acer America Corporation ("Acer"), in an effort to provide computers of the highest quality and reliability, subjects all its computers and components to extensive testing and inspection procedures. Acer's manufacturing facilities have been certified to ISO-9000 international quality standards. The product ("Product") you have purchased may include one or more components previously installed in a product that was returned after sale and possible use. Before a component can be eligible for installation in an Acer computer offered for sale, it must first pass stringent quality, inspection and testing procedures. Be assured that this Product and its components have met Acer's highest quality, testing and inspection procedures for new products and are fully backed by Acer's limited warranty.

A. Acer Limited Warranty

Acer warrants the Product you have purchased from Acer or from an Acer Authorized Reseller in the United States or Canada to be free from defects in materials or workmanship under normal use during the warranty period as stated on the Limited Warranty Card supplied with your computer system. The warranty period commences on the date of purchase. Your original purchase invoice (sales receipt), showing the date of purchase of the Product, is your proof of the date of purchase. This warranty extends only to you, the original Purchaser. It is not transferable to anyone who subsequently purchases, leases, or otherwise obtains the Product from you. It excludes expendable parts. During the warranty period, Acer will, at no additional charge, repair or replace defective hardware with factory-refinished parts or products. All exchanged parts and Products replaced under this warranty will become the property of Acer. In the event the Product exhibits a defect in material or workmanship within the warranty period, Acer will provide the warranty services applicable to the Product.

Accessory Warranty

For components that are purchased from Acer or an Acer Authorized Reseller and installed in an Acer system at time of system purchase and that are defined as "Supported" on Acer America's Qualified Vendor List, the warranty service provided will be equal to the warranty service in effect on the system on which the components are installed.

B. Registration

Acer strongly suggests that you register the Product within 30 days of the original purchase in order to receive prompt service and support coverage should you need it. Please visit our registration page on the Internet: <http://www.acersupport.com>. You can also call us at 1-800-816-2237.

C. Warranty Limitations;

Exclusions; Exclusive Remedies

This Limited Warranty does not extend to any Product not purchased from Acer or from an Acer Authorized Reseller. This Limited Warranty also does not extend to any Product that has been damaged or rendered defective (a) as a result of use of the Product other than for its normal intended use, failure to use the Product in accordance with the User's Manual that accompanies the Product, or other misuse, abuse, or negligence to the Product; (b) by the use of parts not manufactured or sold by Acer; (c) by modification of the Product; (d) as a result of service by anyone other than Acer or an Acer Authorized Service Provider; or (e) improper transportation or packing when returning the Product to Acer or an Acer Authorized Service Provider; (f) improper installation of third-party products (e.g. memory cards).

This Limited Warranty does not extend to expendable parts. Expendable parts are those items that during the normal course of product usage will require periodic replacement, consumable items, (e.g., Notebook batteries, AC adapters, etc.)

Regarding Acer-supplied software that accompanies the Product, Acer warrants the "hard copy" media, e.g. diskettes, CD-ROMs, upon which this software is delivered to be "free from defects and workmanship" for a period of 90 days after the date of purchase by the end user. In the event that you receive defective media, Acer will replace the defective media at no charge to you. Media is not covered if abused, neglected lost, or damaged by the user or their agent. It is your responsibility to back up all software supplied on the hard drive.

Except for this media warranty, this software is provided "As Is" and Acer disclaims any and all warranties, expressed or implied, including but not limited to any implied warranty of non-infringement of third-party rights, merchantability or fitness for a particular purpose. Acer does not warrant that the operation of this software will be uninterrupted or error-free, or that this software will meet your requirements. You assume both the risk as to the quality and performance of this software and the cost of repair or service to remedy software defects.

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

Add-on Components (HDD, CD-ROM, Sound cards, etc.) purchased from Acer and not installed in an Acer system are covered by a limited warranty as defined on the Warranty Card which comes with the component. For components purchased from Acer or an Acer Authorized Reseller and installed in an Acer system which are defined as "Supported" on Acer's Qualified Vendor List, Acer will provide warranty technical support and part replacement service for the duration of the system warranty. The warranty service provided on these supported components will be equal to the warranty service in effect on the system on which the components are installed. Proof of purchase from Acer for all the components is required. You may verify what components are defined as "supported" on the Acer qualified Vendor List by contacting your Acer Authorized Reseller or Distributor or by calling Acer Technical Support.

Acer is not responsible for damage to or loss of any programs, data, or removable storage media. You are responsible for saving (backing up) any programs, data or removable storage media.

EXCEPT FOR THE WARRANTIES SET FORTH HEREIN, ACER DISCLAIMS ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED OR STATUTORY, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. ANY IMPLIED WARRANTIES THAT MAY BE IMPOSED BY APPLICABLE LAW ARE LIMITED TO THE TERM OF THIS WARRANTY. IN NO EVENT SHALL ACER BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF BUSINESS, PROFITS, DATA OR USE, WHETHER IN AN ACTION IN CONTRACT OR TORT OR BASED ON A WARRANTY, ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE USE OR PERFORMANCE OF THE PRODUCT OR ANY ACER-SUPPLIED SOFTWARE THAT ACCOMPANIES THE PRODUCT, EVEN IF ACER HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES, YOU AGREE THAT REPAIR, AND (UPON AVAILABILITY) REPLACEMENT, AS APPLICABLE, UNDER THE WARRANTY SERVICES DESCRIBED HEREIN IS YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY WITH RESPECT TO ANY BREACH OF THE ACER LIMITED WARRANTY SET FORTH HEREIN.

Some states or provinces do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages for consumer products, and some states and provinces do not allow limitations on how long an implied warranty lasts. In such states and provinces, the exclusions or limitations of this Limited Warranty may not apply to you.

This Limited Warranty gives you specific legal rights. You may also have other rights that vary from state to state. You are advised to consult applicable state and provincial laws for a full determination of your rights.

D. Obtaining Carry-In or Mail-In Warranty Repair Service

If you are located in and also purchased Product that is covered by Carry-In or Mail-In warranty service in the United States (fifty (50) states and the District of Columbia), Canada, or Puerto Rico, you are entitled to Carry-In or Mail-In service during the warranty period subject to the following terms and conditions:

1. Before calling Acer Technical Support, please run the hardware diagnostics. This will help us provide you with better quality support. Please refer to your User's Guide for instruction.
2. Acer will attempt to resolve warranty issues over the telephone. If telephone resolution is not possible, Acer will require your assistance in performing routine diagnostic procedures. Acer will then issue you a Return Materials Authorization (RMA) Number to be used as a means of identifying the Product returned.
3. Carry-In service may take place at any Acer America Service Depot. Carry-in service is only available in limited areas. Mail-In service must take place by returning the product to an Acer authorized location as identified by Acer personnel at the time the RMA number is issued. You must prepay any shipping charges, export taxes, custom duties and taxes or any other charges associated with transportation of the Product. In addition, you are responsible for insuring any Product shipped or returned. You assume the risk of loss during shipment.
4. Use the original shipping and packing materials and include a description of the Product symptom. The Return Materials Authorization (RMA) Number must be placed on the exterior shipping container.
5. You must provide Acer or an Acer Authorized Service Provider with proof of the place and date of purchase.
6. Services may be limited or delayed in some areas of Alaska, Hawaii, Puerto Rico, and Canada.

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

Limited Warranty Information

Definitions:

- **Mail-in:** Customer pays for shipping the unit to an Acer America Service Depot. After the repair is complete, Acer pays to ship the unit back to the Customer.
- **Carry-in:** Customer brings the unit to an Acer America Service Depot. After the repair is complete, Customer picks the unit up.

Customer Service Phone Numbers

Notebook In-warranty Technical Support.....1.800.638.2237

Expertise..... 1.900.555.2237

"How-to" fee-based software support

Extended Warranty Department.....1.800.223.7703

Extend or upgrade your limited warranty coverage

Notebook Out-of-Warranty Technical Support.....1.800.638.2237

Fee based hardware technical support

Contact Acer on the Internet:

- Acer America's Support home page.....<http://www.acersupport.com>

Notre service à la clientèle

Voici les adresses des sites où vous trouverez de l'information.

Services en ligne : <http://www.acersupport.com>

Assistance technique par courriel : <http://www.acersupport.com/html/email.html>

Questions sur le matériel Acer

Pendant la période de couverture de la garantie

Service d'assistance technique pour ordinateur portable **1-800-638-2237**
- disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept,
sauf les jours fériés

- pour répondre à vos questions sur le matériel Acer pendant la période de couverture de la garantie
- pour résoudre les messages d'erreur des logiciels préinstallés ou en cas de panne de système

Questions sur les logiciels

Assistance logiciel standard
« Prêt à fonctionner » et assistance technique logiciel (service à la commission)⁽¹⁾ **1-800-638-2237**

Expertise
Questions « Comment faire » sur les logiciels⁽¹⁾.
Frais de 2,79 \$US la minute portés à votre relevé téléphonique. **1-900-555-2237**

Ou Questions « Comment faire » sur les logiciels⁽¹⁾.
Frais de 2,79 \$US la minute débités sur votre carte de crédit. **1-800-681-2237**

Information sur les options d'extension de garantie

Service d'extension des garanties **1-800-223-7703**, option 2

<http://www.acersupport.com/warranty/index.html>

Matériel ou logiciels de marque autre qu'Acer

Fabricant

Enregistrement de votre système

Acer vous recommande fortement d'enregistrer votre nouveau système dans les trente (30) jours de l'achat initial afin d'accélérer les procédures des services d'assistance dont vous pourriez avoir besoin éventuellement. Vous pouvez enregistrer votre système à notre page Web d'enregistrement à l'adresse <http://www.acersupport.com>, ou encore le faire par téléphone en composant le 1-800-638-2237.

⁽¹⁾ Veuillez consulter la définition de « Services logiciel »

Description de la garantie de l'ordinateur portable

Acer garantit que l'ordinateur que vous avez acheté d'Acer ou d'un revendeur autorisé d'Acer aux États-Unis ou au Canada ne présentera aucun défaut de matériel ni de fabrication dans les conditions normales d'utilisation pendant la période couverte par la garantie. Les détails de la garantie figurent dans ce guide, sous l'en-tête « Garantie limitée sur le produit ». En outre, vous pouvez composer sans frais le numéro de notre service d'assistance technique, lequel est offert gratuitement pendant la première année suivant l'achat de votre ordinateur portable. (Remarque : non applicable pour les systèmes remis à neuf.) Pour tous les détails, consultez la section « Garantie limitée sur le produit ».

Comment utiliser les services d'assistance ?

Si vous avez besoin d'assistance pour votre ordinateur, visitez notre site Web d'assistance, à <http://www.acersupport.com>, pour accéder rapidement à l'information sur les services d'assistance et pour consulter les conseils de dépannage pour les problèmes techniques les plus courants. Si vous ne trouvez pas l'information technique dont vous avez besoin, composez le 1 800 816-2237 pour obtenir de l'aide. Un technicien Acer résoudra votre problème par téléphone, ou encore vous expédiera une pièce que vous pourrez remplacer vous-même. S'il est impossible de résoudre votre problème technique par téléphone, le technicien Acer vous indiquera la marche à suivre pour que votre système soit réparé dans les plus brefs délais.

Ce que la garantie Acer ne couvre pas

- Les produits achetés à tout autre vendeur qu'Acer ou un revendeur autorisé Acer
- Les produits achetés ailleurs qu'aux É.-U. ou au Canada
- Tout logiciel non installé à l'usine
- Toutes les questions « Comment faire » sur les applications logicielles, même si celles-ci ont été installées à l'usine
- Les services en ligne, y compris Internet
- Les dommages résultant d'une utilisation non appropriée, d'un abus ou d'une négligence
- La couverture d'un produit utilisé par toute autre personne que l'acheteur initial (par exemple, un locataire)
- L'installation non adéquate de produits fabriqués par des tierces parties
- Les modifications physiques du produit
- Les dommages ou pertes de tout programme, toutes données ou tout dispositif de stockage amovible

L'ordinateur portable est-il couvert par une garantie internationale pour travailleur mobile ?

Oui. Votre ordinateur portable est doté d'une garantie internationale limitée pour travailleur mobile. Pour plus de renseignements, consultez la brochure fournie avec votre ordinateur portable.

Comment accéder au site Web d'Acer

Pour les renseignements les plus récents sur votre système, visitez le site Web d'assistance Acer (<http://www.acersupport.com>). Vous trouvez sur ce site des liens vers des pilotes et des programmes d'extension récents, des articles techniques, des programmes à télécharger, des manuels et des fiches techniques. En outre, vous trouverez de l'information sur les options d'extension de garantie. Si vous avez besoin d'autres renseignements, cliquez sur l'icône « Ask the Experts » pour accéder au service d'assistance technique par courriel.

Que faire avant de communiquer avec un technicien

Avant de communiquer avec Acer, veuillez lancer la commande Hardware Diagnostics. Ceci nous aidera à vous procurer une assistance plus efficace. Consultez votre guide de l'utilisateur pour savoir comment utiliser cette commande.

- Vérifiez les conseils de dépannage pour les problèmes courants fournis dans votre guide de l'utilisateur.
- Visitez le site WWW d'assistance Acer (<http://www.acersupport.com>) pour connaître les données les plus récentes à propos de votre ordinateur.

Quels renseignements doit-on avoir sous la main avant d'appeler ?

- Le numéro de série, identifié par les lettres « S/N », situé sur la face inférieure de votre ordinateur portable.
- Le numéro de pièce, identifié par les lettres « P/N », situé dans le bas du boîtier, du côté droit. (L'endroit où se trouve ce numéro et son format peuvent varier d'un type de produit à un autre.)
- Le nom et le numéro du modèle.
- Si vous avez un problème de matériel ou de logiciel, notez tous les messages d'erreur qui se sont affichés. Vous devez aussi décrire l'état du système au moment où le problème est apparu et tout ce que vous avez fait pour le résoudre avant de communiquer avec le technicien.
- Le type de système d'exploitation et le numéro de version.
- L'information sur tout dispositif matériel ou logiciel que vous avez ajouté à votre système.
- Posez des questions précises. Donnez tous les détails (par exemple, des messages d'erreur particuliers).

SERVICES LOGICIEL

Assistance standard « Prêt à fonctionner »

Acer America fournit de l'assistance technique logiciel de type « prêt à fonctionner » pour les erreurs système, dont les messages d'erreur difficiles à déchiffrer ou les défaillances de chargement du système d'exploitation. Le service « prêt à fonctionner » est applicable au système d'exploitation initial, c'est-à-dire le système d'exploitation préinstallé et livré avec l'unité. L'assistance logiciel standard ne couvre que les produits et logiciels préinstallés et sélectionnés par Acer et non tous les logiciels préinstallés. Vous pouvez toutefois recourir au service d'assistance standard pour les produits et logiciels non couverts, mais cela peut occasionner certains frais par incident.

Assistance logiciel « Comment faire » pour les ordinateurs

Expertise – l'autorité Acer en matière de logiciels – est un réseau de services intégrés d'assistance logiciel qui a été conçu pour optimiser votre productivité grâce à des niveaux de services supérieurs. Expertise fournit aux propriétaires des ordinateurs Acer des services à valeur ajoutée de grande qualité et un accès direct à nos techniciens qui ont obtenu la certification de compétence de Microsoft. L'assistance logiciel évoluée d'Acer America donne des réponses rapides et exactes à la plupart des questions de type « comment faire » sur les logiciels. Expertise reflète la valeur de l'engagement d'Acer envers la convivialité et la facilité d'utilisation de ses produits.

Communiquez avec Acer Expertise, au 1 900 555-ACER, entre 8 h et 17 h, heure normale du Centre, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Des frais de 2,79 \$US par minute seront portés à votre relevé téléphonique.

Joignez-vous à notre lutte contre la piraterie

Le Groupe Acer a mis en œuvre une politique afin de respecter et de protéger les droits liés à la propriété intellectuelle. Acer croit que la seule façon de doter le public de services de qualité consiste à obtenir de tout un chacun la promesse de se conformer à une telle politique. Acer est membre du comité technique du Pacific Basin Economic Council, un organisme voué à la protection et à l'application des droits liés à la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Mieux encore, pour garantir à sa clientèle des services de qualité, Acer a intégré aux ordinateurs Acer un système d'exploitation dûment breveté par les propriétaires légitimes et d'une haute qualité de conception. Acer promet de respecter son engagement et incite tous ses clients à faire de même pour mieux lutter contre tout acte de piraterie associé aux droits de propriété intellectuelle. Acer œuvre à la protection des droits de propriété intellectuelle et consacre un maximum de ressources à la lutte contre la piraterie.

Programmes d'extension de garantie

Acer America est fière de proposer à ses clients des contrats de service peu coûteux et fiables qui leur permettent de prolonger ou d'améliorer la couverture de leur garantie limitée. Nos gestionnaires des contrats d'extension de garantie vous promettent des services rapides et fiables tout au long de la durée de vie utile du produit Acer dans lequel vous avez investi. Pour connaître les détails et les coûts des options d'extension de garantie proposées pour votre système, consultez la section « Options d'extension de garantie » sur la Carte de garantie limitée qui accompagne votre ordinateur portable.

Disponibilité

Vous pouvez vous doter d'une option d'extension de garantie dans les 180 jours à compter de la date d'achat du système ou jusqu'à sept mois à compter de la date de fabrication du système, selon le délai le plus court. Consultez les détails sur ces services à notre site Web d'assistance, <http://www.acersupport.com>, ou composez le 1 800 223-7703, option 2, pour plus d'information sur les options d'extension de la garantie.

Comment accéder aux services de maintenance

Si vous avez besoin de services de maintenance pour votre système, il vous suffit de composer le numéro du service d'assistance technique, qui figure au dos de ce guide. Après avoir vérifié votre facture et votre type de contrat de service, un technicien posera un diagnostic et vous décrira les mesures à suivre les plus appropriées. Le technicien vérifiera également votre certificat/contrat d'extension de garantie pour le matériel couvert. **Tout matériel, accessoire et dispositif externe, toute modification et tout ajout de dispositif de stockage d'une autre marque qu'Acer, ayant été installés après la date de l'achat initial, doivent être retirés du matériel couvert avant que celui-ci ne soit livré ou expédié par la poste au service de maintenance. Acer n'assume aucune responsabilité à l'égard de tels dispositifs qui demeurent sur le système.**

Pour commander

La couverture d'extension de garantie pour les ordinateurs portables doit être commandée dans les 180 jours à compter de la date d'achat ou dans les sept mois à compter de la date de fabrication du produit, selon le délai le plus court. Si vous avez des questions ou que vous voulez vous renseigner sur les différentes options disponibles, communiquez avec un gestionnaire des contrats d'extension de garantie, en composant le 1 800 223-7703 et en sélectionnant l'option 2 du menu. Vous pouvez aussi visiter notre site Web, à l'adresse <http://www.acersupport.com>.

Modalités du contrat

GÉNÉRALITÉS

Cette convention d'extension de la garantie est faite entre Acer America Corporation (« Acer ») et l'utilisateur final, c'est-à-dire l'acheteur initial (le « Client ») du matériel couvert, soit l'ordinateur Acer pour lequel le Client a demandé des travaux de maintenance et qui a été approuvé par Acer (le « Matériel »). Acer ou un fournisseur de services autorisé Acer ne peut exécuter les travaux de maintenance que sur le Matériel décrit dans cette Convention, pour le Client qui a acheté le Matériel et de la façon décrite dans cette Convention. Cette Convention ne peut être transférée aux propriétaires subséquents du Matériel. Sur la réception et l'autorisation de cette Convention par Acer et sur la réception du paiement des services par le Client pour les services fournis conformément à cette Convention, Acer convient d'exécuter les travaux de maintenance et de fournir toutes les pièces et toute la main-d'œuvre requises pour réparer le Matériel et pour assurer son fonctionnement approprié conformément aux caractéristiques techniques établies par Acer pour le Matériel. Acer peut, à son gré, réparer ou remplacer les pièces ou toute l'unité. Les pièces ou unités de remplacement proposées aux Clients - à la discrétion d'Acer - peuvent être échangées seulement. Les pièces et unités de remplacement ont une valeur qui ne peut excéder la valeur marchande de la pièce ou de l'unité échangée. À la discrétion d'Acer, les pièces ou unités de remplacement peuvent être soit neuves, soit remises à neuf. Toute pièce ou unité remplacée devient la propriété d'Acer et Acer n'a aucune obligation de retourner ces pièces ou unités aux Clients.

SERVICE ET DISPONIBILITÉ

Les clients peuvent composer le numéro de téléphone qui suit pour communiquer avec Acer afin d'obtenir des services de maintenance conformément aux modalités de cette Convention aux É.-U. ou au Canada : 1 800 816-2237. Pour d'autres services, un analyste du service d'assistance technique d'Acer indiquera au Client les adresses appropriées et le moment où il peut apporter le Matériel ou le faire parvenir par la poste aux adresses indiquées.

L'acceptation de cette Convention par Acer peut être reportée à trente (30) jours à compter de la date de réception du paiement, de façon à ce qu'Acer et le fournisseur de services autorisé et sélectionné par Acer puissent s'assurer que les stocks, la logistique et le personnel requis soient disponibles.

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

Acer prendra toutes les mesures commerciales raisonnables pour répondre aux demandes du Client pendant la période d'application des services sélectionnés selon les définitions suivantes :

- a. **Option Comptoir après-vente** – Le Client doit présenter la demande de service initiale au Service à la clientèle d'Acer au numéro indiqué ci-dessus. Si Acer juge qu'une réparation est nécessaire, le Client doit livrer le Matériel à Acer ou à un fournisseur autorisé par Acer. Une fois la réparation effectuée, le Client peut soit aller chercher le Matériel lui-même, soit prendre les mesures nécessaires avec Acer ou le fournisseur autorisé Acer pour se faire livrer le Matériel réparé. L'option Comptoir après-vente est disponible dans certaines régions seulement. Le Client assume tous les coûts liés à la cueillette ou à la livraison du Matériel réparé. Une copie du certificat d'extension de la garantie doit accompagner le Matériel. Tous les cordons et câbles d'interconnexion du Matériel à réparer doivent être branchés correctement au Matériel. Tout matériel, accessoire ou ajout, toute modification du Matériel et tout dispositif de stockage ajouté au Matériel après la date d'achat initial doivent être retirés du Matériel avant de livrer ou d'apporter celui-ci à Acer ou au fournisseur autorisé Acer. Acer ou son fournisseur autorisé ne peuvent être tenus responsables des dispositifs qui demeurent fixés au Matériel ou qui sont endommagés avant d'être reçus par Acer ou par son fournisseur autorisé.
- b. **Option Envoi postal** – Le Client doit présenter la demande de service initiale au Service à la clientèle d'Acer au numéro indiqué ci-dessus. Si Acer juge qu'une réparation est nécessaire, le Client recevra des directives sur la façon de faire parvenir le Matériel à Acer. Le Client doit payer les frais d'envoi et demeure responsable de toute perte et de tout dommage causé au Matériel pendant le transport. Une fois le Matériel réparé, Acer doit retourner le Matériel au Client, port payé. Une copie du Certificat d'extension de la garantie doit accompagner le Matériel. Tous les cordons et câbles d'interconnexion du Matériel à réparer doivent être branchés correctement au Matériel. Tout matériel, accessoire ou ajout, toute modification du Matériel et tout dispositif de stockage ajouté au Matériel après la date d'achat initial doivent être retirés du Matériel avant de poster celui-ci à Acer ou au fournisseur autorisé Acer. Acer ou son fournisseur autorisé ne peuvent être tenus responsables des dispositifs qui demeurent fixés au Matériel ou qui sont endommagés avant d'être reçus par Acer ou par son fournisseur autorisé.

PAIEMENT

Tous les frais liés aux services approvisionnés conformément aux modalités de cette Convention sont payables par le Client à Acer avant l'approvisionnement de ces services, à moins d'une disposition contraire prévue par le Service d'extension des garanties d'Acer. Tous les frais de service excluent les taxes fédérales, provinciales ou locales applicables. Toutes les taxes applicables doivent être payées par le Client et Acer peut ajouter ces taxes au relevé de facturation présenté au Client. Tous les coûts, toutes les modalités et toutes les conditions sont sujets à des modifications sans préavis. Tous les coûts indiqués sont en dollars américains

LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

SERVICES NON COUVERTS

Les services indiqués ci-dessous ne sont pas couverts par cette Convention. Cependant, à la demande du Client, la réparation ou le remplacement du Matériel à réparer conformément à cette Convention peuvent être exécutés par Acer ou son fournisseur autorisé selon les modalités, conditions et tarifs courants pour de tels services, et sur l'acceptation d'Acer.

- a. Installation, désinstallation, ingénierie et(ou) modification de configuration, emballage et expédition, relocalisation du Matériel.
- b. Services pour des accessoires, des périphériques ou d'autres dispositifs utilisés avec le Matériel, y compris mais sans limitation, les travaux électriques, les cordons et câbles d'interconnexion externe, les piles, les adaptateurs d'alimentation c. a. ou les moniteurs non vendus par Acer avec le Matériel.
- c. Réparation du Matériel pour des problèmes causés au moment de l'installation ou de la réparation effectuée par des fournisseurs non autorisés.
- d. Réparation ou remplacement du Matériel pour des dommages causés par un incendie, une inondation, d'autres causes, un cas de force majeure, la mauvaise utilisation ou la négligence du Client, une altération, une installation dans un lieu non adéquat (y compris des conditions ambiantes ou un taux d'humidité non appropriés), un stress physique ou électrique inhabituel, l'interférence, un défaut ou une variation d'alimentation électrique, un déplacement mal effectué ou toute autre action prise par une personne non autorisée.
- e. Inspection et essais effectués par Acer ou par son fournisseur autorisé, permettant de démontrer que le Matériel ne présente aucun défaut (ces services seront facturés à part au Client).
- f. Service requis pour se conformer à des exigences ou des règlements rédigés par toute instance ou agence gouvernementale après la date de confirmation de la commande, ou encore, si les numéros de série du Matériel ont été supprimés ou modifiés.
- g. Récupération ou remplacement de toutes données ou de toute application stockées dans le Matériel.
- h. Mises à jour ou maintenance préventive des systèmes.
- i. Réparation de Matériel non acheté à Acer America Corporation ou à un revendeur autorisé par Acer America Corporation.
- j. Réparation de Matériel non acheté aux É.-U. ou au Canada.
- k. Réparation, dommage ou perte de tout dispositif de stockage amovible.

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

LIMITATIONS DU SERVICE

Dans le cadre de cette Convention, le coût du Matériel a été fixé et son niveau d'assistance a été établi pour le système d'exploitation initial, c'est-à-dire le système d'exploitation préchargé par Acer au moment de l'achat du Matériel. Si le système d'exploitation susmentionné est changé ou mis à niveau par le Client ou par l'agent du Client, Acer peut exiger le retrait du système d'exploitation et son remplacement par le système d'exploitation initial pour réussir à réparer un problème technique, quel qu'il soit, pouvant survenir pendant la durée de couverture de cette Convention.

FRAIS ET MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Tout Matériel de marque Acer admissible aux services de maintenance conformément aux politiques courantes d'Acer sur l'extension de garantie peut devenir applicable aux modalités de cette Convention et pendant la durée de cette Convention à la demande écrite du Client et sur l'autorisation écrite de cette demande par le service d'extension des garanties. Un tel Matériel peut être ajouté aux fins de cette Convention par l'ajout d'une annexe datée, moyennant des frais supplémentaires. Toute mise à niveau apportée au Matériel doit être réalisée avec des pièces Acer et installée par Acer ou par son fournisseur de service autorisé pour qu'une telle mise à niveau demeure applicable dans le cadre de cette Convention. S'il est déterminé que des périphériques non couverts par cette Convention sont à la source de la défaillance du système, le Client est assujéti à des frais de temps et de main-d'œuvre supplémentaires (y compris des frais de transport).

DURÉE DE LA CONVENTION

Cette Convention entre en vigueur et se termine aux dates indiquées sur le certificat ou sur la facture qui confirme l'extension de la garantie. Toute autre durée et toute autre modalité indiquées sur votre preuve ou confirmation d'achat ne modifient en rien cette Convention.

ANNULATION

Dans l'éventualité du défaut de l'une ou l'autre des parties de se conformer aux modalités établies par cette Convention, soit pendant soit après sa durée initiale, l'autre partie a le droit de mettre fin par écrit à cette Convention dans les trente (30) jours à compter de la date du défaut de l'autre partie de se conformer à ses obligations, conformément à cette Convention. Acer peut mettre fin à cette Convention si le Client ne respecte pas les modalités de paiement indiquées sur la facture des travaux effectués sur le Matériel, contrevient à toute modalité de cette Convention, vend le Matériel à une tierce partie, apporte des modifications substantielles au Matériel, devient insolvable ou signe une cession de propriété du Matériel au bénéfice de ses créanciers. Acer se réserve le droit de mettre fin à cette Convention ou de refuser de fournir les services applicables si, selon l'opinion d'Acer, le site où est installé le Matériel ou le Matériel lui-même représente un risque pour la sécurité ou la santé de tout fournisseur de service. À l'exception de la situation décrite dans la première phrase de ce paragraphe, le Client ne peut mettre fin à cette Convention que dans les trente (30) jours à compter de la date de l'entrée en vigueur de cette Convention, tel qu'indiqué sur le certificat d'extension de garantie envoyé au Client par Acer. Le Client doit faire parvenir tout avis d'annulation de la Convention à Acer America Corporation, Service d'extension des garanties, P.O. Box 6137, Temple, TX 76503.

EXONÉRATION DE GARANTIES

ACER N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPLICITE OU TACITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU D'UN USAGE DONNÉ OU PARTICULIER, RELIÉ À L'OBJET DE CETTE CONVENTION, DE LA MAINTENANCE À ÊTRE EXÉCUTÉE PAR ACER OU PAR UN FOURNISSEUR DE SERVICE AUTORISÉ PAR ACER RELATIVEMENT AUX MODALITÉS DE CETTE CONVENTION, ET AUX PIÈCES À FOURNIR CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

LE CLIENT CONVIENT QUE LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ACER CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, VIS-A-VIS DE TOUTE NEGLIGENCE COMMISE PAR ACER OU PAR SON FOURNISSEUR AUTORISÉ, NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT PAYÉ POUR LE SERVICE DE MAINTENANCE EXÉCUTÉ CONFORMÉMENT À CETTE CONVENTION À L'UNITÉ OU AU MATÉRIEL PARTICULIER DIRECTEMENT IMPLIQUÉ. ACER NE PEUT, EN AUCUNE CIRCONSTANCE, ÊTRE TENUE RESPONSABLE VIS-A-VIS DU CLIENT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU SPÉCIAUX DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE DE DONNÉES OU DE PROFITS LIÉE À LA PERFORMANCE OU À LA NON-PERFORMANCE D'ACER DANS LE CADRE DE CETTE CONVENTION. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE EN TOUT TEMPS, QUE LES DOMMAGES FASSENT L'OBJET D'UNE ACTION LÉGALE OU D'UNE RÉCLAMATION PRÉSENTÉE À L'ÉGARD DE CETTE GARANTIE OU QU'UNE RÉCLAMATION EN RESPONSABILITÉ CIVILE (Y COMPRIS POUR NEGLIGENCE ET RESPONSABILITÉ STRICTE À L'ÉGARD DU PRODUIT), UNE RÉCLAMATION CONTRACTUELLE OU TOUTE AUTRE FORME DE RÉCLAMATION SOIT PRÉSENTÉE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST EFFECTIVE MÊME SI ACER OU SON FOURNISSEUR AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES PAR LE CLIENT.

FORCE MAJEURE

Acer ne peut être tenue responsable par le Client de tout délai d'exécution ou défaut d'Acer d'exécuter ses obligations en vertu de cette Convention ou de toute autre façon, si un tel délai ou un tel défaut de performance sont causés par un cas de force majeure ou toute autre cause hors du contrôle raisonnable d'Acer.

DIVERS

- a. Cette Convention est valable seulement aux États-Unis (cinquante États), dans le District de Colombie, au Canada et à Porto Rico.
- b. L'extension de garantie d'Acer ne peut être achetée qu'auprès d'un revendeur autorisé Acer ou directement du service d'extension des garanties d'Acer.
- c. Les modalités et conditions de cette Convention prévalent sur toute autre modalité divergente, supplémentaire ou incompatible, et sur tout bon de commande et tout autre document pouvant être présenté par le Client.
- d. Cette Convention constitue la totalité de l'accord convenu entre les parties et prévaut sur toute Convention préalable, qu'elle soit écrite ou orale, à l'égard de l'objet de cette Convention.
- e. Cette Convention ne peut être modifiée et aucune de ses modalités ne peut être annulée, sauf par écrit et par un représentant autorisé de la partie contre laquelle une telle modification ou une telle annulation s'applique.
- f. Cette Convention est régie exclusivement par les lois de l'État de Californie. Toute mesure légale reliée à cette Convention ne peut être prise que par un tribunal d'État ou fédéral situé dans le Comté de Santa Clara, État de la Californie.
- g. Aucune action en justice découlant de ou reliée à cette Convention ne peut être prise par l'une ou l'autre des parties plus de deux (2) ans après la date de la circonstance donnant lieu à cette action, sauf une action pour non-paiement, laquelle peut être prise dans les quatre (4) ans après la date de la circonstance donnant lieu à cette action.
- h. Cette Convention de service sera déposée aux archives par Acer America Corporation, une corporation de la Californie dont le siège social est situé au 2641 Orchard Parkway, San Jose, CA 95134, au moment de l'envoi du certificat d'extension de la garantie au Client.
- i. Les services peuvent être limités ou retardés dans certaines régions comme l'Alaska, Hawaii, Porto Rico et le Canada.

Garantie limitée sur le produit

Acer America Corporation (« Acer »), pour offrir des ordinateurs atteignant un maximum de qualité et de fiabilité, soumet tous ses ordinateurs et composants à des essais et des procédés d'inspection rigoureux. Les installations de fabrication d'Acer respectent les normes de qualité internationales ISO-9000. Le produit (« Produit ») que vous avez acheté peut intégrer un ou plusieurs composants qui ont déjà été installés ou utilisés dans un produit retourné après la vente. Avant qu'un composant ne soit déclaré apte à être installé dans un ordinateur Acer destiné à la vente, il doit subir avec succès nos essais et inspections de qualité. Vous pouvez être assuré que ce Produit et ses composants ont réussi les tests et essais de qualité les plus rigoureux appliqués aux produits neufs d'Acer et qu'ils sont soutenus intégralement par la garantie limitée d'Acer.

A. Garantie limitée d'Acer

Acer garantit que le Produit que vous avez acheté d'Acer ou d'un revendeur autorisé Acer aux États-Unis ou au Canada est exempt de tout défaut de fabrication et de main-d'œuvre dans des conditions d'utilisation normales, et ce pour toute la durée de la période couverte par la garantie indiquée sur la carte de garantie limitée fournie avec votre ordinateur. La période couverte par la garantie débute à la date de l'achat. Votre facture d'achat (reçu de vente), qui indique la date de l'achat du Produit, constitue votre preuve de la date d'achat. Cette garantie est offerte uniquement à l'acheteur initial. Elle ne peut être transférée à quiconque, soit second acheteur, soit locataire ou autre, du Produit. Cette garantie ne s'applique pas aux pièces fongibles. Pendant la période couverte par la garantie, Acer a le choix, à sa discrétion, de réparer ou de remplacer le matériel défectueux par des pièces ou produits remis à neuf à l'usine. Toutes les pièces et Produits remplacés en vertu de cette garantie deviennent la propriété d'Acer. Dans l'éventualité où le Produit présente une défectuosité de fabrication ou de main-d'œuvre à l'intérieur de la période couverte par la garantie, Acer propose seulement les services de garantie prévus pour ce Produit.

Garantie sur les accessoires

En ce qui a trait aux composants achetés à Acer ou à un revendeur autorisé Acer, installés dans un système Acer au moment de la date d'achat du système ordinateur et qui correspondent à la mention « Soutenus » sur la Liste des vendeurs qualifiés d'Acer America, les services de garantie offerts sont équivalents à ceux des services de garantie applicables au système sur lequel les composants ont été installés.

B. Enregistrement

Acer vous recommande fortement d'enregistrer votre nouveau système dans les trente (30) jours de l'achat initial afin d'accélérer les procédures des services d'assistance et de couverture dont vous pourriez avoir besoin éventuellement. Vous pouvez enregistrer votre système sur Internet, à l'adresse <http://www.acersupport.com>, ou encore le faire par téléphone, en composant le 1 800 816-2237.

C. Limitations de la garantie

Exclusions; recours exclusifs

Cette garantie limitée ne s'applique à aucun Produit non acheté à Acer ou à un revendeur autorisé Acer. Cette garantie limitée ne s'applique à aucun Produit endommagé ou ayant subi une défectuosité résultant de l'une ou l'autre des raisons suivantes : (a) l'utilisation du Produit pour un usage autre que l'usage normal pour lequel il a été conçu; le défaut d'utiliser le Produit conformément à la façon décrite dans le manuel de l'utilisateur qui a été fourni avec le Produit, ou toute autre mauvaise utilisation du Produit, abus ou négligence; (b) l'utilisation de pièces non fabriquées ou vendues par Acer; (c) la modification du Produit; (d) une activité de maintenance effectuée par toute autre personne qu'Acer ou qu'un fournisseur de services autorisé d'Acer; ou (e) le transport ou l'emballage non adéquats lors du retour du Produit à Acer ou à un fournisseur de services autorisé d'Acer; (f) l'installation non adéquate de produits fabriqués par une tierce partie (par exemple, des cartes de mémoire).

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux pièces fongibles. Les pièces fongibles sont des éléments qui, pendant la durée de vie normale du Produit, doivent être remplacés régulièrement et des fournitures consommables (entre autres, piles pour ordinateur portable, adaptateurs c.a.).

En ce qui a trait aux logiciels qui accompagnent le Produit, Acer garantit que les médias d'enregistrement, disquettes, cédérom, sur lesquels sont enregistrés les logiciels ne présentent aucun défaut de fabrication et de main-d'œuvre au moment de la livraison, et ce pour une période de 90 jours à compter de la date d'achat par l'utilisateur final. Dans l'éventualité où vous recevez un médium défectueux, Acer remplacera ce médium à ses propres frais. Les médias d'enregistrement ne sont pas couverts par la garantie s'il est démontré qu'ils ont fait l'objet d'un usage abusif, négligent ou non approprié de la part de l'utilisateur. L'utilisateur a la responsabilité de faire les copies de sauvegarde nécessaires de tous les logiciels chargés sur le disque dur.

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

À l'exception de cette garantie applicable aux médias d'enregistrement, les logiciels sont fournis « tels quels » et Acer n'est aucunement responsable de toute garantie, expresse ou tacite, y compris mais sans limitation, toute garantie implicite quant à l'absence de contrefaçon des droits d'une tierce partie, la qualité marchande ou toute application particulière. Acer ne garantit pas le fonctionnement non interrompu ou sans erreur des logiciels, ni la capacité des logiciels à satisfaire à vos exigences. Vous devez assumer les risques relatifs à la qualité et au rendement des logiciels, et les coûts des travaux de réparation liés à toute défectuosité de ces logiciels.

Les composants périphériques (lecteur de disque dur, cédérom, carte sonore, etc.) achetés à Acer, mais non installés dans un système Acer, sont couverts par une garantie limitée, tel qu'il est indiqué sur la carte de garantie qui les accompagne. Relativement aux composants achetés à Acer ou à un revendeur autorisé Acer, installés dans un système Acer et portant la mention « Soutenus » sur la liste des vendeurs qualifiés d'Acer, Acer fournira les services d'assistance technique et de remplacement des pièces prévus dans la garantie, et ce pendant la période de couverture de la garantie. Les services de garantie offerts pour les composants soutenus sont équivalents aux services de garantie effectifs pour le système sur lequel les composants sont installés. Tous les composants doivent être accompagnés de la preuve d'achat d'Acer. Vous devez vérifier si les composants portent la mention « Soutenus » sur la liste des vendeurs qualifiés d'Acer en communiquant avec votre revendeur ou votre distributeur autorisé Acer ou avec le service d'assistance technique d'Acer.

Acer ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes liés aux programmes, aux données ou aux dispositifs de stockage amovibles. Vous avez la responsabilité de faire des copies de sauvegarde de tous les programmes, données et dispositifs de stockage amovibles.

À L'EXCLUSION DES GARANTIES ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES, ACER N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPLICITE, TACITE OU PRÉVUE PAR LA LOI, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE TACITE À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU D'UN USAGE DONNÉ OU PARTICULIER. TOUTE GARANTIE TACITE LÉGALEMENT APPLICABLE EST LIMITÉE AUX MODALITÉS DE LA PRÉSENTE GARANTIE. ACER NE PEUT, SOUS AUCUNE CIRCONSTANCE, ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSECUTIFS, INDIRECTS OU SPECIAUX DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE DE DONNEES OU DE PROFITS, MEME SI CES DOMMAGES FONT L'OBJET D'UNE ACTION EN RESPONSABILITE CONTRACTUELLE OU CIVILE PRISE EN VERTU DE LA GARANTIE, RELATIVEMENT A L'UTILISATION OU A LA PERFORMANCE DU PRODUIT OU DE TOUT LOGICIEL FOURNI PAR ACER AVEC LE PRODUIT ET CE MEME SI ACER OU SON FOURNISSEUR AUTORISÉ ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. L'ACHETEUR CONVIENT QUE LA RÉPARATION ET (SI CELA EST POSSIBLE) LE REMPLACEMENT, POUVANT S'APPLIQUER CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS DE LA GARANTIE, CONSTITUENT LES SEULS RECOURS POSSIBLES À L'ÉGARD DE TOUTE INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION DE LA GARANTIE LIMITÉE D'ACER DÉCRITE AUX PRÉSENTES.

Certains États et certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation en ce qui a trait aux dommages indirects ou consécutifs des produits de consommation. De plus, certains États et certaines provinces n'autorisent pas les limitations relatives à la période de couverture des garanties. Par conséquent, il est possible que certaines des exclusions et limitations énoncées dans cette garantie limitée ne s'appliquent pas à vous.

Cette garantie limitée vous donne des droits légaux particuliers. Il est possible que vous ayez d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un État ou d'une province à l'autre. Nous vous recommandons de consulter les lois fédérales et provinciales applicables pour connaître l'étendue de vos droits.

D. Pour bénéficier des services de réparation par envoi postal ou au comptoir après-vente

Si vous utilisez et avez acheté votre produit dans une région couverte par les services de garantie des options Envoi postal et Comptoir après-vente, soit aux États-Unis (cinquante États), dans le District de Columbia, au Canada ou à Porto Rico, vous êtes admissible à recevoir les services Envoi postal et Comptoir après-vente pendant la période de couverture de la garantie et conformément aux modalités et conditions ci-dessous.

1. Avant de communiquer avec le service d'assistance technique d'Acer, veuillez lancer la commande Hardware Diagnostics. Ceci nous aidera à vous procurer une assistance plus efficace. Consultez votre guide de l'utilisateur pour savoir comment utiliser cette commande.
2. Acer tentera de résoudre les problèmes couverts par la garantie par téléphone. Si cela est impossible, Acer aura besoin de votre aide pour exécuter les procédures de diagnostic de routine. Acer vous attribuera ensuite un numéro d'autorisation de retour de matériel (RMA) qui permettra d'identifier le Produit retourné.
3. Le service Comptoir postal est offert dans tous les centres de services autorisés d'Acer. Le service Comptoir après-vente est disponible dans certaines régions seulement. Le service Envoi postal peut être obtenu en postant le Produit à un centre autorisé d'Acer, dont l'adresse vous est indiquée par le personnel d'Acer au moment de l'attribution du numéro RMA. Vous devez payer d'avance tous les frais d'expédition, d'exportation et de douane, de même que les taxes, et tous les autres coûts associés au transport du Produit. En outre, vous êtes responsable des démarches et frais d'assurance de tout Produit expédié ou retourné. Vous assumez aussi les risques de perte pendant le transport.
4. Veuillez utiliser les cartons d'emballage originaux du Produit et joindre au Produit une description du problème. Le numéro de retour de matériel (RMA) doit figurer à l'extérieur du carton d'emballage.
5. Vous devez fournir à Acer ou à son fournisseur autorisé une preuve d'achat, indiquant la date de l'achat.
6. Les services peuvent être limités ou retardés dans certaines régions comme l'Alaska, Hawaii, Porto Rico et le Canada.

Note: All terms and conditions subject to change without notice.

Information sur la garantie limitée

Définitions

- **Envoi postal :** les frais d'expédition de l'unité au dépôt de réparation d'Acer sont assumés par le client. L'unité réparée est retournée au client aux frais d'Acer.
- **Comptoir après-vente :** le client apporte lui-même l'unité à un fournisseur de service autorisé Acer. L'unité réparée est récupérée par le client.

Numéros de téléphone du service à la clientèle

Service d'assistance technique sous garantie pour les ordinateurs portables 1 800 638-2237

Expertise..... 1 900 555-2237
Logiciel d'assistance « Comment faire », facturé à la commission

Service d'extension des garanties..... 1 800 223-7703
Pour connaître les options d'extension de votre garantie limitée

Service d'assistance technique hors garantie pour les ordinateurs portables..... 1 800 638-2237
Assistance technique facturée à la commission

Acer sur Internet

- Page d'accueil du service d'assistance d'Acer America.....<http://www.acersupport.com>